

# SAGE Lot Amont

## REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU LOT AMONT le 7 décembre 2009 à Saint-Laurent-d'Olt

L'an deux mille neuf, le 7 décembre à quatorze heures trente, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Lot Amont s'est réunie en Salle du Conseil municipal de Saint-Laurent-d'Olt, sous la présidence de Monsieur Olivier Garrigou, Adjoint au Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) de Lozère, représentant M. Le Préfet de Lozère.

### Personnes présentes :

#### Collège des représentants des Collectivités territoriales et Etablissements publics locaux :

M. Pierre BONICEL, *Conseiller général du canton du Bleynard*  
M. Jean-Paul ITIER, *Délégué de St-Léger-de-Peyre au Syndicat Mixte Lot Colagne*  
M. Robert BATUT, *Président du SIAH de la Haute Vallée du Lot*  
M. Claude CAUSSE, *Délégué de Marvejols au Syndicat Mixte lozérien pour l'A75*  
M. Gérard MANDEMENT, *Délégué de Chadenet à la Communauté de Communes du Goulet Mont Lozère*  
M. Francis COURTES, *Président de la Communauté de Communes du Valdonnez*  
M. Emile CHABERT, *Délégué de Ste-Colombe-de-Peyre à la Comm. de Communes de la Terre de Peyre*  
M. Jean-Michel LADET, *Président de la Communauté de Communes Hautes vallées du Lot et de la Serre*  
M. Aimé BURLIGA, *Délégué de St-Geniez-d'Olt à la Communauté de Communes des Pays d'Olt et d'Aubrac*  
M. Jean PRADALIER, *Délégué d'Estaing à la Communauté de Communes d'Estaing*  
M. Fernand NICOLAU, *Délégué d'Entraygues à la Communauté de Communes d'Entraygues-sur-Truyère*  
M. Jean-Claude FONTANIER, *Président du SIVOM du canton de St-Chély-d'Aubrac*  
M. Gilbert FRAYSSIGNES, *Président du SIAEP des vallées Serre et Olt*

#### Membre représenté :

M. Pierre-Marie BLANQUET,  
*Conseiller général du canton de Campagnac*  
M. Laurent SUAOU,  
*Délégué de Mende à la Communauté de Communes Cœur de Lozère*  
M. Philippe ROCHOUX,  
*Président de la Communauté de Communes du Pays de Chanac*  
Dr Jacques BLANC,  
*Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse*  
M. Nicolas BESSIERE,  
*Délégué de Gabriac à la Communauté de Communes Bozouls Comtal*

#### Pouvoir à :

M. Jean-Michel LADET  
M. Francis COURTES  
M. Claude CAUSSE  
M. Jean-Paul ITIER  
M. Robert BATUT

*Collège des représentants des usagers, Propriétaires riverains,  
Organisations professionnelles et Associations concernées :*

M. Jean COUDERC, *Président de la Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA)*  
M. Christian ODDOUX, *Vice-Président de la Fédération de Lozère pour la Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA)*  
M. Christian BERNAD, *Président de l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot*  
M. Yves PIGEYRE, *Président du Comité Départemental de Canoë Kayak de la Lozère*  
M. Michel FLAVIER, *Electricité Autonome de France*  
M. Stéphane CHATAIGNIER, *Unité de Production Centre - Electricité De France (EDF)*  
Mme Valérie FERLET BOULARD, *Chargée de missions au centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Rouergue*  
Mme Anne REMOND, *Chargée de missions au Conservatoire Départemental des Sites Lozériens (CDSL)*  
M. Pierre BOUGES, *Union Départementale des Affaires Familiales de l'Aveyron (UDAF 12)*

*Collège des représentants de l'Etat et Etablissements publics :*

M. Dominique CHAMBON, *Service Prévention des Risques Naturels, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Midi-Pyrénées*  
M. Gabriel LECAT, *Service de l'Eau, des Milieux Aquatiques et des Risques Naturels de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) du Languedoc Roussillon*  
M. Olivier GARRIGOU, *Adjoint au Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) de Lozère*  
M. Xavier PIOLIN, *Chef du Service Energie Déchets et Prévention des Risques à la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture (DDEA) de l'Aveyron*  
M. Philippe POMIES, *Délégué Régional de Rodez de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne*  
M. Jean-Luc LAURES, *Chef du Service Interdépartemental Lot-Aveyron de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)*  
M. Yannick MANCHE, *Chargé de mission Eau et Milieux aquatiques au Parc National des Cévennes*

Nombre de Titulaires ou de Mandats	
collège des Elus :	18 sur 26
collège des Usagers :	9 sur 15
collège de l'Etat :	7 sur 10
Total	34 sur 51

*Présents à titre consultatif :*

M. Michel BLANC PATTIN, *Administrateur du Syndicat Mixte Lot Colagne*  
M. Jacky BURZALA, *Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de l'Aveyron (DDEA 12)*  
Mlle Laure DHOMBRES, *Technicien rivière au Syndicat Mixte Lot Colagne*  
M. Jean DIJOLS, *Adjoint au Maire d'Estaing*  
M. Lionel FABRE, *Technicien rivière au SIAH Haute Vallée du Lot*  
M. Olivier GINGEMBRE, *Bureau d'études Risque et Territoire*  
Mlle Marie GRANIER, *Animatrice du SAGE*  
M. Philippe GRONCHI, *Electricité Autonome de France*  
Mme Cécile MERLET, *Direction de l'Environnement - Conseil Général de l'Aveyron*  
M. Christophe ORTH, *Chargé de missions « Quantité » à l'Entente interdépartementale du bassin du Lot*  
M. Nicolas TEFFO, *Chargé d'interventions à la Délégation de Rodez de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne*  
Mme Anne TROUCHE, *Chargée d'interventions à la Délégation de Rodez de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne*  
M. Robert VAYSSE, *Adjoint au Maire de St-Laurent-d'Olt*  
M. Alain VIOULAC, *Maire de St-Laurent-d'Olt*

### Personnes excusées :

M. Jean-François ALBESPY, Conseiller général du canton d'Entraygues-sur-Truyère, représentant l'Entente interdépartementale du bassin du Lot  
Mme Catherine LAUR, Déléguée du Conseil Général de l'Aveyron au Parc Naturel Régional des Grands Causses  
M. Philippe FLEURY DE LA RUELLE, Délégué de Lachamp à la Communauté de Communes de la Terre de Randon  
M. Rémi ANDRE, Délégué de Montrodat à la Communauté de Communes du Gévaudan  
M. Le Président du Comité Départemental du Tourisme de Lozère  
M. Le Président du Comité Départemental du Tourisme de l'Aveyron  
M. Le Président du Syndicat Lozérien de la Forêt Privée  
Mme La Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) de Lozère  
M. Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports (DDJS) de Lozère

### Documents distribués en séance :

- Arrêté Préfectoral n° 2009-324-001 du 20 novembre 2009 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du Lot Amont
- Bulletin d'information n°3 du Schéma de Prévention des Inondations (SPI) du Lot Amont

### Ordre du jour :

- Point 1 : Installation des membres de la CLE
- Point 2 : Election du Président de la CLE
- Point 3 : Election du Bureau de la CLE
- Point 4 : Modification des règles de fonctionnement votées le 27 février 2009
- Point 5 : Présentation pour validation du Schéma de Prévention des Inondations (SPI) du Lot Amont
- Point 6 (sous réserve) : Présentation du projet de transposition des actions programmées par le SPI Lot Amont en volet « Inondations » du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, « tome 1 » du futur SAGE)

*Olivier Garrigou* ouvre la séance à 14 heures 40 en remerciant l'ensemble des participants d'être présents à cette réunion.

*Alain Vioulac* souhaite la bienvenue aux membres de la CLE et à leurs partenaires, il remercie l'Animatrice du SAGE pour l'organisation de cette réunion à Saint-Laurent-d'Olt. S'appuyant sur des exemples concrets et locaux (inondations de 2003, assainissement collectif à la Canourgue et à St-Laurent-d'Olt, aménagements de la haute vallée du Lot aveyronnais par le Syndicat Mixte, ...), *M. Vioulac* souligne l'importance de démarches de gestion globale telles que le projet de SAGE, qui intègre les différentes préoccupations du domaine de l'eau à l'échelle du bassin.

*Olivier Garrigou* retrace ensuite l'historique de la démarche sur le Lot Amont. Installée en 2003, la Commission fut présidée pendant plusieurs années par M. Tauziès, à qui *Olivier Garrigou* souhaite rendre hommage. Il remercie également Robert Batut pour son implication de longue date en faveur du SAGE Lot Amont et pour avoir assuré la présidence de la CLE en 2008. Il rappelle enfin l'importance des deux structures porteuses (Syndicat Mixte Lot Colagne et SIAH Haute Vallée du Lot), qui assurent la maîtrise d'ouvrage des actions d'élaboration et d'animation du SAGE, mais également celle du Schéma de Prévention des Inondations.

**Préambule :**  
**Approbation du compte-rendu de la réunion précédente et de l'ordre du jour de la séance**

*Olivier Garrigou* rappelle que la **dernière réunion** de CLE s'est tenue le **17 avril 2009** et que chacun des membres a été destinataire du **compte-rendu** au mois de juin 2009.

Il présente ensuite l'**ordre du jour** de la séance, joint à l'invitation du 18 novembre 2009 et sollicite l'avis des membres de la CLE sur ces deux points.

L'ensemble des membres présents ne présente pas d'observations.

Le compte-rendu de la CLE du 17 avril 2009  
et l'ordre du jour du 7 décembre 2009 sont approuvés à l'unanimité.

**Point 1 : Installation des membres de la CLE**

*Olivier Garrigou* rappelle que, suite à l'échéance de son premier **mandat de 6 ans**, la Commission Locale de l'Eau vient d'être **renouvelée en intégralité**, par l'Arrêté Préfectoral n° 2009-324-001 du 20 novembre 2009, distribué en séance.

*Marie Granier* apporte quelques précisions sur la procédure de renouvellement.

Celle-ci était imposée à la date du 17 juillet 2009, par le Code de l'Environnement et les règles de fonctionnement de la CLE, qui fixent la durée du mandat à six ans.

La procédure a été conduite, de juin à novembre 2009, par un **partenariat étroit** entre la Préfecture de Lozère, l'Animatrice du SAGE et les Associations départementales des Maires.

Ce renouvellement a été mené en intégrant :

- les nouvelles dispositions législatives et réglementaires (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et textes d'application) qui suppriment le système de suppléance (et rétablissent la possibilité de donner mandat), n'imposent plus de désignation nominative pour le collège des Usagers, et assouplissent les règles de proportions entre collèges ;
- l'évolution de l'intercommunalité sur le territoire ;
- la révision générale des politiques publiques (réforme de l'Etat).

La CLE renouvelée compte **51 membres** :

- 26 membres pour les collège des Elus, qui ne comporte plus aucun siège « communal » mais où chaque Communauté de Communes du périmètre (au nombre de 13) a un représentant,
- 15 membres pour le collège des Usagers, en désignation non nominative,
- 10 membres pour le collège de l'Etat.

*Marie Granier* termine en précisant que l'Arrêté préfectoral du 10 novembre, envoyé avec l'invitation à la réunion, comportait une erreur importante dans la rédaction de l'article relatif aux délibérations de la CLE. L'Arrêté du 20 novembre est donc venu corriger cette erreur, et abroge et remplace le précédent.

*Olivier Garrigou*, après avoir invité les participants à formuler des remarques ou questions, procède à l'**installation des 51 membres** de la Commission Locale de l'Eau du Lot Amont.

**Point 2 :**  
**Election du Président de la CLE**

*Olivier Garrigou* rappelle l'importance des élections inscrites aux points 2 et 3 de l'ordre du jour, qui visent à mettre en place les instances fondamentales (Président, Vice-Président, Bureau) constituant les organes de portage du travail de la CLE.

*Marie Granier* effectue quelques rappels de procédure préalables à l'élection du Président de la CLE : il est **élu par et parmi** les membres du **collège des Elus**, à la majorité simple.

Elle liste les 13 membres du collège des Elus qui participeront au vote, dont 5 détiennent un mandat d'un membre absent, soit **18 votes attendus**.

*Olivier Garrigou* procède au recueil des candidatures.

*Jean-Paul Itier* présente sa candidature à la Présidence de la CLE.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Le collège des Elus décide de procéder à un vote à main levée en séance plénière.

La candidature de Jean-Paul Itier recueille **17 voix et 1 abstention**.

M. Jean-Paul Itier est élu Président de la CLE du Lot Amont.

*Olivier Garrigou* transmet donc la Présidence de la CLE et de la séance à *Jean-Paul Itier* qui remercie les membres de la CLE de leur confiance.

*Jean-Paul Itier* exprime ensuite sa vision de l'élaboration du SAGE, qu'il considère comme une **construction collective** dont chaque membre de la CLE pourra revendiquer la « paternité ». Soulignant la complexité de ce travail et sa volonté de finaliser le document en 2010, il formule la nécessité que chacun des membres de la Commission soit animé d'une même volonté de parvenir à un SAGE fédérateur.

Il évoque ensuite l'important **travail réalisé sur le volet Inondations**, et qui prend la forme d'un Schéma de Prévention des Inondations (SPI), objet du point 5 de l'ordre du jour de la réunion. Cette démarche de bassin, au caractère novateur, trouvera sa traduction dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE, et pourrait, sous certaines conditions, devenir opérationnel par le biais d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

*Jean-Paul Itier* termine en exprimant ses **remerciements sincères** aux « anciens » membres de la CLE pour la pérennité de leur engagement, aux nouveaux membres pour avoir compris l'enjeu et accepté de s'investir dans cette « aventure », et à l'Animatrice pour le travail accompli.

### Point 3 : Election du Bureau de la CLE

*Jean-Paul Itier* invite ensuite les membres de la CLE à procéder à l'élection du Bureau de la CLE et rappelle la composition du Bureau élu en février 2009 : 7 membres du collège des Elus, 4 membres du collège des Usagers et 3 membres du collège de l'Etat.

Il rappelle également que le Vice-Président est élu selon les mêmes modalités que le Président, et que les membres du Bureau sont élus par leur collège respectif.

#### 3.1 : Election du Vice-Président

*Jean-Paul Itier* procède tout d'abord au recueil des candidatures à la Vice-Présidence de la CLE.

*Robert Batut* exprime son souhait de poursuivre son implication pour le SAGE Lot Amont et se déclare candidat.

Le collège des Elus décide de procéder à un vote à main levée en séance plénière.

La candidature de Robert Batut recueille **18 voix**.

M. Robert Batut est élu Vice-Président de la CLE du Lot Amont à l'unanimité.

#### 3.2 : Election des 5 membres du Bureau représentant le collège des Elus

*Jean-Paul Itier* annonce que Messieurs Blanquet, Courtes, Nicolau et Suau, membres du Bureau élus en février 2009, ont confirmé être candidats à leur ré-élection. Le siège de M. Virebayre, ancien membre suppléant ne faisant plus partie de la CLE renouvelée, est à pourvoir.

Il ajoute que les contacts pris avec les élus de la CLE ont donné lieu à une nouvelle candidature : celle de Monsieur Philippe Rochoux, Président de la Communauté de Communes du Pays de Chanac.

*Jean-Paul Itier* demande si d'autres candidats souhaitent se déclarer ; *Pierre Bonicel* présente sa candidature.

Constatant l'existence de 6 candidats pour 5 sièges et souhaitant simplifier l'opération de vote, *Jean-Paul Itier* rapporte la position de M. Rochoux qui lui a exprimé être disposé à se présenter s'il n'y avait pas d'autre candidat déclaré. *Jean-Paul Itier* considère donc que Philippe Rochoux ne maintient pas sa candidature et note alors l'existence de 5 candidats aux 5 sièges attribués aux Elus dans le Bureau.

Le collège des Elus décide de procéder à un vote à main levée en séance plénière.

Les candidatures de Messieurs Blanquet, Courtes, Nicolau, Suau et Bonicel recueillent **18 voix**.

Sont élus membres du Bureau pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, à l'unanimité :

M. Pierre-Marie Blanquet

M. Pierre Bonicel

M. Francis Courtes

M. Fernand Nicolau

M. Laurent Suau

### **3.3 : Election des 4 membres du Bureau représentant le collège des Usagers**

*Jean-Paul Itier* annonce que MM. Bertrand (FDPPMA de Lozère), Couderc (FDPPMA de l'Aveyron), Pigeyre (CDCK de Lozère) et Bernad (Association Vallée du Lot), membres du Bureau depuis 2003 pour les trois premiers et depuis février 2009 pour M. Bernad, ont confirmé être candidats à leur ré-élection.

Il précise que, conformément à la rédaction de l'Arrêté de composition de CLE, ces candidatures sont présentées de façon non nominative (« M. Le Président ou son représentant »).

*Jean-Paul Itier* demande si d'autres candidats souhaitent se déclarer ; *Michel Flavier*, représentant de la fédération Electricité Autonome Française, présente sa candidature.

Constatant l'existence de 5 candidats pour 4 sièges attribués aux usagers dans le bureau de la CLE, le collège des Usagers décide de procéder à un vote à bulletins secrets en séance plénière.

*Marie Granier* liste les 9 membres du collège des Usagers qui participeront au vote, dont aucun ne détient mandat d'un membre absent, soit **9 votants**.

Les résultats du vote sont les suivants :

CANDIDAT	SUFFRAGES OBTENUS	RESULTAT DU VOTE
M. Le Président de l' <b>Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot</b> ou son représentant	8 voix	élu
M. Le Président de la <b>Fédération de Lozère pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques</b> ou son représentant	8 voix	élu
M. Le Président de la <b>Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques</b> ou son représentant	8 voix	élu
M. Le Président du <b>Comité Départemental de Canoë-Kayak de Lozère</b> ou son représentant	7 voix	élu
M. Le Président de la fédération <b>Electricité Autonome Française</b> ou son représentant	2 voix	non élu

Sont élus membres du Bureau pour le collège des représentants des Usagers :

M. Le Président de l'Association pour l'Aménagement  
de la Vallée du Lot ou son représentant

M. Le Président de la Fédération de Lozère pour la Pêche et la Protection  
des Milieux Aquatiques ou son représentant

M. Le Président de la Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection  
des Milieux Aquatiques ou son représentant

M. Le Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak  
de Lozère ou son représentant

### **3.4 : Désignation des 3 membres du Bureau représentant le collège de l'Etat**

*Jean-Paul Itier* rappelle les membres du Bureau représentant le 3<sup>e</sup> collège sont désignés par M. Le Préfet de Lozère, coordonnateur pour le SAGE Lot Amont. Il explique que les contacts pris par la Préfecture (Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement) ont conduit à proposer de reconduire les représentants locaux des services de l'Etat et des établissements publics.

*Olivier Garrigou* confirme ces propos.

*Xavier Piolin* remet en question la formulation « MISE de l'Aveyron » et suggère la désignation de la DDEA de l'Aveyron.

*Olivier Garrigou* constate que le principe d'une désignation des services départementaux ne fait pas débat, et propose que cette question de forme soit examinée postérieurement à la réunion.

*Les échanges entre l'Animatrice et les services déconcentrés de l'Aveyron et de Midi-Pyrénées (DDEA et DIREN) ont conclu au maintien de la formulation « MISE ».*

Sont désignés membres du Bureau pour le collège de l'Etat et des établissements  
publics :

Agence de l'Eau Adour Garonne

MISE de l'Aveyron (Mission Inter Services de l'Eau)

MISE de Lozère (Mission Inter Services de l'Eau)

### **Point 4 :**

#### **Modification des règles de fonctionnement**

*Jean-Paul Itier* aborde ensuite, après vérification de l'atteinte du **quorum des deux tiers**, le point concernant la modification des règles de fonctionnement de la CLE.

*Marie Granier* rappelle que les règles de fonctionnement ont pour objectif de préciser les modalités de fonctionnement de la Commission. Elles ont été adoptées à l'unanimité par la CLE lors de la réunion du 27 février 2009.

Les deux modifications proposées à la CLE sont **mineures** et visent à prendre en compte des évolutions « obligatoires » :

- modifier la rédaction de l'article 4 pour intégrer la **disparition des suppléants** au sein de la CLE, en reformulant le sixième alinéa comme suit : « En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat. »
- corriger les articles 10 et 12 (1 occurrence dans chaque article) afin de prendre en compte le **changement de statut de la structure porteuse** (SIVU Lot Colagne devenu Syndicat Mixte le 23 avril 2009).

Ces propositions ne suscitant pas de remarques ou d'interrogations, elles sont mises au vote à main levée par *Jean-Paul Itier*. Elles recueillent 34 voix pour.

Les modifications des articles 4, 10 et 12 des règles de fonctionnement  
sont approuvées à l'unanimité.

*Les règles de fonctionnement modifiées sont jointes au présent compte-rendu pour les membres de la CLE.  
Elles sont également mises en ligne sur le site Internet du Lot Amont [www.lot-amont.net](http://www.lot-amont.net).*

### Point 5 : Présentation pour validation du SPI du Lot Amont

*Jean-Paul Itier* expose ensuite aux membres de la CLE la suite de la séance, à savoir la présentation de la **démarche** et des **résultats** du **Schéma de Prévention des Inondations (SPI)** du Lot Amont, dont les documents de synthèse (rapport de synthèse des trois phases, recueil des actions, échéanciers, cartes au 1/25 000<sup>e</sup> des zones d'intervention) ont été transmis à chaque membre de la Commission avec l'invitation à la réunion (format numérique sur CD rom). Il ajoute que le troisième et dernier bulletin d'information du SPI (concernant le programme d'actions) a été distribué en début de séance.

*Marie Granier* effectue tout d'abord, sur la base de 7 diapositives (jointes au présents compte-rendu), quelques **rappels relatifs à l'historique et à la conduite du projet** : prise de décision initiale, intérêts de la démarche globale, organisation pour la maîtrise d'ouvrage, partenariats financiers et techniques mis en place, conduite de l'étude, ...

*Olivier Gingembre* réalise ensuite la **présentation du Schéma** : méthode et principaux résultats de l'état des lieux et du diagnostic (phases 1 et 2), méthodologie d'élaboration du programme d'actions, contenu des 36 actions organisées autour de 4 logiques d'intervention, établissement des priorités, logique de mise en oeuvre et échéanciers, coût du programme (répartition géographique et opérationnelle), documents de restitution, ...

*Les diapositives et / ou le support de présentation du SPI Lot Amont  
sont disponibles sur simple demande auprès de Marie Granier, Animatrice.*

Les questions soulevées et les points abordés suite à ces présentations sont partiellement retranscrits ci-dessous, réorganisés autour de plusieurs thèmes :

#### ➤ **Sur des actions du programme du SPI Lot Amont :**

*Fernand Nicolau* souligne l'importance des aspects relatifs à l'**alerte** et à la **gestion de crise** (actions AS-01 et AS-02 notamment).

*Jean-Paul Itier* approuve et ajoute que ces actions, relativement peu coûteuses, incombent aux élus et nécessitent une mobilisation importante de leur part.

*Valérie Ferlet-Boulard* apporte un éclairage sur les actions de **sensibilisation du jeune public** (action IC-07). Elle estime, au vu de son expérience, que la demi-journée par classe prévue par la fiche action est insuffisante pour atteindre réellement l'objectif d'amélioration de la culture du risque. Cependant, elle reconnaît la difficulté à intégrer les programmes scolaires de façon plus conséquente.

*Jacky Burzala* fait mention d'une **formation sur les Plans Communaux de Sauvegarde** (PCS, eux-mêmes objets de l'action AS-01), organisée en Aveyron par le Centre de la Fonction Publique Territoriale et à destination des agents des collectivités (voire des élus), et souligne l'intérêt de cette initiative.

*Pierre Bonicel* évoque l'importance de la **gestion des berges**, ainsi que celle des **petits seuils**, qui présentent selon lui l'avantage d'apporter un effet de régulation des « flots » et de piégeage des embâcles.

*Francis Courtes* soulève la question de l'intervention sur les parcelles riveraines des cours d'eau, privées en très grande majorité.

*Olivier Garrigou* et *Nicolas Teffo* expliquent alors que la **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** est la procédure instituée par la Loi sur l'Eau pour permettre à un maître d'ouvrage public, après enquête publique,

d'intervenir sur des parcelles privées, pour l'aménagement ou la gestion de l'eau, à travers un programme pluriannuel.

➤ **Sur le lien entre SPI et les démarches en cours sur le bassin du Lot :**

*Christian Bernad* fait mention de la réalisation en cours d'un **schéma de cohérence** sur le bassin du Lot, sous maîtrise d'ouvrage de l'Entente Lot. Il apporte quelques éléments relatifs aux simulations de présence d'un barrage écrêteur de crues de 30 millions de m<sup>3</sup> en amont de St-Geniez-d'Olt : selon les conclusions de l'étude, cet ouvrage n'a pas d'intérêt pour des crues telles que celles de décembre 2003.

Il termine en ajoutant que les éléments et conclusions du SPI Lot Amont ont contribué aux réflexions menées dans le cadre du schéma, et remercie les acteurs du Lot Amont pour le travail réalisé, et pour avoir « vu au-delà de la solution barrage ».

*Christian Bernad* ajoute que, concernant le **renouvellement des concessions** de certains barrages hydroélectriques du bassin du Lot, le principe d'une concession « de vallée » (groupement de plusieurs ouvrages) continue à faire son chemin. Les concessions de Sarrans (barrage sur la Truyère) et Brommat (centrales) ont déjà été réunies, d'autres devraient suivre dans l'optique de ce renouvellement reporté à 2013. Il ajoute qu'il est prévu d'intégrer de **nouvelles « préoccupations » dans les cahiers des charges** des concessions, notamment sur la gestion quantitative, et que la gestion des inondations pourrait en faire partie.

➤ **Sur la dynamique fluviale et la gestion des atterrissements :**

*Jean Pradalier* expose la problématique spécifique de gestion des atterrissements sur son territoire, situé en amont immédiat de la retenue EDF de Golinhas. Il exprime son incompréhension des préconisations consistant à « simplement étaler » les matériaux dans le lit de la rivière.

*Lionel Fabre* présente les deux solutions envisageables sur un dépôt important de sédiments : l'étalement sur place ou l'extraction, cette dernière devant être accompagnée d'une remise à l'aval afin de ne pas affecter le transport solide du cours d'eau.

*Jean-Luc Laures* rappelle que le SDAGE Adour-Garonne impose la **remise dans le lit mineur** des matériaux nobles du cours d'eau. Il complète en expliquant que, lors d'une crue, le déplacement de ces matériaux par la rivière permet à cette dernière de **dissiper de l'énergie**. De plus, tout enlèvement est susceptible de provoquer un « appel de matériaux » en amont, et donc une **accélération des érosions** (berges ou lit). Il termine en rappelant que cette dynamique s'inscrit dans des **processus de moyen et long terme**, incompatibles avec des actions ponctuelles et une analyse « instantanée » de la problématique.

*Olivier Garrigou*, sur cette question complexe, préconise un **raisonnement pragmatique** : tout en s'inscrivant dans une approche globale de la dynamique du flux solide, il convient également, pour chaque opération, d'établir le **bilan avantages - inconvénients** de l'intervention (ou de la « non-intervention »), prenant notamment en considération les aspects financiers, les questions relatives au risque inondation et les impacts environnementaux. Il cite pour exemple un site où les études hydrauliques ont démontré que l'extraction de 1 000 m<sup>3</sup> de matériaux conduirait à un abaissement de seulement 1 centimètre de la ligne d'eau de la crue centennale.

*Robert Batut* évoque également le travail de **diagnostic** à mener sur les **affluents du Lot** : les apports de matériaux pourraient potentiellement être réduits par des opérations de confortement des berges des cours d'eau se jetant dans le Lot.

*Jean-Paul Itier* conclut ces échanges en rappelant à tous que la majorité des zones de dépôt est sans impact sur la sécurité des biens et des personnes. Sur les atterrissements pouvant influencer sur la hauteur ou la vitesse de la crue, et donc sur le risque induit, toute intervention doit faire l'objet d'une **analyse élargie voire globale**, afin d'éviter des « effets secondaires ». Il termine en rappelant que ces principes sont rappelés dans le SPI.

*Christian Bernad* évoque la **formation sur l'hydromorphologie** (dynamique fluviale) organisée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à destination des élus en décembre 2007 : il souligne la qualité des interventions et des documents proposés, et sollicite l'Agence pour que des opérations similaires soit à nouveau organisées.

*Jean-Paul Itier* renchérit à ces propos en rappelant l'importance, notamment sur le sujet précédemment abordé, d'un « socle de connaissances » techniques pour les décideurs.

Nicolas Teffo répond qu'il est effectivement prévu de proposer aux élus une **nouvelle session** sur cette thématique, avec l'appui d'un support renouvelé et très pédagogique.

➤ **Sur la mise en œuvre des actions du SPI :**

Francis Courtes s'interroge sur les **moyens financiers** dont pourront bénéficier les communes du bassin Lot Amont pour la mise en œuvre des actions programmées par le SPI.

Jean-Paul Itier précise tout d'abord que cette question relève des **maîtres d'ouvrage concernés**, et en premier lieu des deux syndicats de rivière, par ailleurs structures porteuses du SAGE. Il ajoute que le **dispositif PAPI** (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) est en cours de révision par l'Etat.

Olivier Garrigou ajoute que les PAPI doivent être conçus et mis en œuvre selon une approche globale, c'est à dire à l'échelle de bassins versants, et avec des interventions sur plusieurs « axes » (information, gestion de crise, travaux et dispositifs de prévention, ...).

Philippe Pomiès et Christian Bernad indiquent qu'en matière de prévention des inondations, l'Agence de l'Eau peut aider au financement d'études (sur les champs d'expansion de crues par exemple) et non de travaux.

Christian Bernad élargit le débat en expliquant que les contributions financières dues par le concessionnaire pourraient également être revues lors du **renouvellement des concessions**.

Selon le dispositif actuel, la « redevance proportionnelle » est répartie entre l'Etat et les collectivités locales (communes et départements concernés). Il annonce qu'une demande a été faite au Comité National de l'Eau pour que les **EPTB** (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, l'Entente Lot en ce qui concerne le bassin du Lot) **soient bénéficiaires de 10 %** des montants, afin que ceux-ci soient réinvestis dans la gestion des rivières.

Aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Jean-Paul Itier soumet le SPI Lot Amont au vote des membres de la CLE.

Le Schéma de Prévention des Inondations du Lot Amont est approuvé à l'unanimité.

Un délai de deux semaines a été donné aux membres de la CLE pour faire part à l'Animatrice de remarques ou avis non formulés en séance : aucun élément complémentaire n'a été transmis.

**Point 6 :**  
**Présentation du projet de transposition des actions programmées par le SPI Lot Amont en volet « Inondations » du SAGE**

Vu l'horaire avancé, Marie Granier présente rapidement les principes proposés pour l'élaboration du volet Inondations du SAGE Lot Amont.

D'une part, ce volet sera « alimenté » par le **contenu du SPI** : il est proposé que les actions du SPI, définies de façon détaillée, soient toutes reprises dans le SAGE sous une **forme plus intégrée** (une mesure du SAGE regroupera plusieurs actions du SPI).

D'autre part, le SAGE devra définir un certain nombre de mesures sur des **thématiques non abordées** dans le SPI, correspondant à un objectif dont l'intitulé pourrait être « Préserver les fonctionnalités régulatrices du bassin versant et des cours d'eau ». Cet objectif, qui recoupe les questions relatives à la préservation des zones humides, à celle des champs d'expansion de crues, à la maîtrise des ruissellements, etc. ..., sera l'objet d'un **travail mené par la Commission Thématique Inondations**.

Gabriel Lecat rappelle que la traduction et l'intégration du SPI dans le futur SAGE devront avoir pour objectif de renforcer les liens entre la prévention des inondations et les autres aspects concernant les cours d'eau (milieux naturels, exploitation hydroélectrique, ...).

Les principes proposés sont approuvés à l'unanimité.

*Jean-Paul Itier* remercie les présents pour leur participation et leur implication.

Aucune autre question n'est soulevée.  
Jean-Paul Itier, Président, lève la séance à 17 heures 45.

*Relecture assurée par Jean-Paul Itier, Président de CLE,  
et Olivier Garrigou, Adjoint au Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Lozère.*

*Compte-rendu validé par la CLE Lot Amont le 24 février 2011*

*Mise en ligne sur le site Internet <http://www.lot-amont.net>.*

Documents joints au compte-rendu :

- Règles de fonctionnement de la CLE Lot Amont modifiées le 7 décembre 2009
- Diapositives de présentation de l'historique et de la conduite du projet de SPI Lot Amont
- Revue de presse
- Bulletin réponse concernant le rapport final du SPI Lot Amont

**Point 5**  
Présentation du Schéma de  
Prévention des Inondations  
(SPI) du Lot Amont

*Une décision collective ...*

- Réunion de la **Commission Locale de l'Eau** (mai 2005)
- **Sollicitation des structures porteuses du SAGE** pour le **portage d'une étude** visant à "alimenter" les réflexions et le **volet Inondations du futur SAGE**
- Conseils Syndicaux du SIAH Hte Vallée du Lot et du SIVU Lot Colagne** (hiver 2005-06)
- **Délibérations** pour la **réalisation conjointe** d'un **Schéma de Prévention des Inondations** sur le périmètre du SAGE

*Réfléchir à l'échelle du bassin...*

- ✓ **Bonne appréhension** et **meilleure analyse** des conditions de **transferts hydrauliques**
  - ✓ **Stratégie de défense** (prévention + protection) ne peut se réduire à une **série d'actions localisées**
- La **compréhension** et la **gestion** du phénomène de **crue** doivent se faire à l'**échelle globale**

*... dans le cadre du SAGE*

- Pour **analyser** et **agir** à la **bonne échelle** (dans l'espace et dans le temps)
- Pour **travailler** sur les **différents plans** (technique, réglementaire, organisationnel, communication)
- Pour **prendre en compte** les **différentes approches** (sécurité, économie, tourisme, milieux naturels...)

**Le SPI :**  
*Schéma de Prévention des Inondations*

= **Document de planification et programmation** articulant les différentes **actions de gestion et prévention**

Projet de **prévention concerté** sur le **bassin versant**



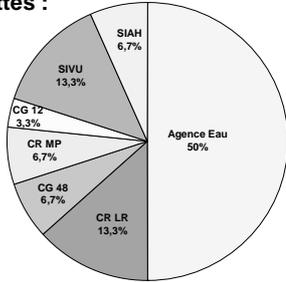
*La maîtrise d'ouvrage*

- Groupement de commande**  
**SIVU Lot Colagne + SIAH Haute vallée du Lot** mis en place en **2006** pour le **marché public du SPI**
- **SIVU coordonnateur de l'opération**
  - **Répartition des frais** selon clef de la **convention de partenariat**



## Les partenariats

**Dépenses:** frais d'étude, fonds de cartes, annonce  
**Recettes :**



## Conduite de l'étude

